



Animations
de Printemps

PAGE 2

Un Refuge LPO
à la Grainetière

PAGE 3

Le verger communal
inauguré en juin

PAGE 3

L'insertion professionnelle
dans la commune

PAGE 4

TRAVAUX

Logements communaux : une rénovation qui a un coût

L'équipe des agents techniques de la Mairie participe tout au long de l'année aux travaux réalisés dans la commune.

Ainsi en est-il pour les vingt-deux logements appartenant à la mairie, du studio au T4, qui n'avaient pas été rénovés depuis longtemps. En 2022, la municipalité a à cœur de les remettre en état et d'en assurer un entretien régulier. Une équipe de 4 techniciens a contribué aux travaux effectués dans 3 des 6 logements situés dans la cour des banques. Evacuation en déchetterie du mobilier, lessivage et peinture des murs et plafonds, démontage d'équipements obsolètes, pose de sols, fourniture et pose de cuisines, menuiserie, plomberie : leurs domaines de compétences sont nombreux et le temps dédié pour ces agents est conséquent. En janvier et février 2023, ce sont près de mille



Après travaux.

À propos...

Des employés municipaux



Un vaste chantier de remise en état des vingt-deux logements appartenant à la Mairie a débuté en 2022. Il se poursuit en 2023.

Je souhaite souligner le travail effectué dans l'ombre par les techniciens communaux. Il représente, au début de chaque chantier, des heures d'évacuation de mobilier et de désinfection des logements, une tâche ingrate mais incontournable, que peu, voire, pas d'entreprises acceptent de réaliser. Une fois le gros œuvre effectué, une partie importante du chantier fait ensuite intervenir, en interne, nos collaborateurs : peinture, plomberie ainsi qu'assemblage et montage du mobilier.

Les compétences et le savoir-faire des employés municipaux sont ainsi valorisés au service de nos administrés.

Être bailleur social implique une remise en état régulière de son patrimoine locatif et la vérification de sa conformité, au maire incombe le respect de ces mêmes règles pour les logements communaux.

Jean Paul Héraudeau, votre Maire

LE CHIFFRE

95 000€

c'est le montant des travaux pour les 3 premiers logements communaux rénovés en 2022.

heures qui ont été consacrées aux travaux des appartements et maisons dont la mairie est propriétaire. Cette régie interne permet de réaliser des économies importantes, au regard du coût des entreprises extérieures.

Le gros œuvre et les travaux d'électricité sont confiés à des entreprises spécialisées.

Les agents techniques ont aussi participé ces derniers mois aux travaux du restaurant scolaire (remplacement de faux plafonds), et ont assuré la peinture des arrêts de bus, des bornes vertes de ville et noires du port, des bancs publics et des supports vélos, ainsi que celle de la cage d'escalier du parking sous-terrain du Clos Biret. Ils interviennent également sur divers travaux au sein de la mairie, sur la voirie (nids de poule, chasse roue) et au cimetière.

Au total, sur les deux premiers mois de l'année 2023, ce sont près de 4000h des agents techniques qui ont été dédiées à ces travaux d'entretien et rénovation des logements et travaux divers.

Le montant de l'investissement représenté par cette première tranche de travaux, qui ne concerne que trois logements, est malgré tout sans commune mesure avec les prochains chantiers attendus en 2023.



Avant travaux.



CULTURE

« Pénélope s'emmêle »

La compagnie de théâtre de rue La Déferlante investit le jardin de la mairie de La Flotte avec son nouveau spectacle fabriqué avec les habitants, les samedi 22 avril à 19h30 et dimanche 23 avril à 15h.

« Pénélope s'emmêle » est une comédie, plus précisément un vaudeville, écrit et mis en scène par Thomas Tessier. C'est aussi un pari : réunir artistes professionnels et amateurs dans une aventure théâtrale conçue pour eux et avec eux. En effet, les comédien.ne.s et musicien.ne.s, habitant.e.s de l'Île de Ré, occupent une place à part entière dans ce nouveau spectacle créé à La Flotte, dont l'initiative revient à deux artistes rétais : Claire Pétrouchine, cheffe de troupe, comédienne, et Pascal Rousseau, compositeur. Toutes générations confondues, aguerris ou pas à la pratique théâtrale, les artistes amateurs se joignent aux professionnels le temps d'une semaine de répétition pour former une troupe qui, bien qu'éphémère, est inédite et singulière.

C'est donc le fruit d'un travail mené ensemble qui est donné à voir : « Pénélope s'emmêle » relate les péripéties catastro-



phiques d'une troupe de théâtre qui va essayer de jouer l'Odyssée, sans jamais y parvenir. Le dispositif scénique voulu par le metteur en scène joue constamment de la fiction et de la réalité, brouille les frontières entre le vrai et le faux. Et comme tout vaudeville qui se respecte, les spectateurs n'échappent pas au déchaînement d'entrées et de sorties, de quiproquos, d'imbroglios et de chassés-croisés loufoques. Sans compter, évidemment, les prétendants avinés de Pénélope qui font n'importe quoi, le cadavre dans la malle, les coups de feu, les courses-poursuites, les crises de nerf et les « Ciel mon mari ! ». Le tout à un rythme effréné et au son d'une fanfare trépidante.

Cette comédie légère, sans prétentions psychologiques ni morales, donne tout simplement l'occasion de rire et de faire rire, ainsi que de faire du théâtre ensemble. ■

Production : Compagnie La Déferlante / Coproduction : Quelques p'Arts... Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP), Bouliou-lès-Annonay (07) Avec le soutien de la Commune de La Flotte
Billetterie sur place, sans réservation, et dans la limite des places disponibles.

VIE DE LA COMMUNE

Les animations de printemps

Chasse aux œufs, thé dansant, marché paysan : les Flottais et vacanciers de tous âges pourront bénéficier ce printemps d'animations conviviales :

Chasse aux œufs : organisée cette année par l'Association des Parents d'Elèves (APE) la chasse aux œufs se déroulera le 9 avril 2023 de 15h30 à 18h00. Elle débutera devant la Mairie. Il s'agira d'aider M. Roger, un Lapin Blanc, dresseur de cloches de Pâques, à retrouver celles-ci, qui se sont échappées. Tout au long du parcours interactif, les participants seront invités à résoudre des énigmes, des devinettes, à photographier des détails remarquables ou des lieux emblématiques, dans les rues et ruelles de La Flotte. La remise des chocolats de Pâques se fera dans l'enceinte du marché, dans une ambiance festive.

Thé dansant : il est offert aux plus de 65



ans, le samedi 29 avril de 15h à 18h, dans la salle de la base nautique. Les accompagnants sont acceptés gratuitement. L'animation sera assurée par le duo "A tous cœurs". Les invitations ont été adressées personnellement. Les

personnes intéressées doivent retourner leur réponse avant le 15 avril en mairie.

Le marché paysan : il aura lieu les samedis 13 mai et 16 septembre 2023, le long du cours Félix Faure, de 9h à 18h, organisé par la Mairie en collaboration avec l'UCAF (Union des commerçants et artisans flottais). Des dégustations sur place et une vente à emporter seront proposées, ainsi que diverses animations. ■

VIE CITOYENNE

Mode d'emploi pour les associations



La municipalité souhaite remettre un peu d'ordre dans l'utilisation des salles associatives, notamment au Dojo et dans les salles de gymnastique et de musique. En effet, plusieurs associations flottaises et rétaises occupent ces salles, mises à leur disposition gracieusement, mais oublient en contrepartie les engagements pris. Le souci de la propreté par exemple est régulièrement relevé par les services communaux.

Ainsi, un comité de pilotage a été constitué en début d'année, chargé d'identifier les dysfonctionnements pour tenter d'y remédier. Son premier objectif est de mettre en place des règles, intégrant notamment des états des lieux réguliers. Pour cela, les associations utilisatrices seront reçues avant l'été afin d'être sensibilisées aux usages à respecter pour que ces derniers soient effectifs dès la rentrée de septembre 2023.

Le système anti-intrusion déjà existant pourrait être remis en service, pour renforcer la sécurité de ces salles. La Mairie souhaite aussi être systématiquement informée des compétitions ou animations s'y déroulant. Il convient également de bien définir la politique de tarification, lors de l'utilisation de ces espaces pendant les vacances scolaires, par des associations externes, pour des événements ou des stages.

Les salles de danse de Bel Air sont déjà soumises, via des conventions, à des règles qui fonctionnent bien, à l'instar de la salle de la base nautique et la salle des fêtes.

Par ailleurs, le conseil municipal a récemment voté les subventions aux associations pour 2023, dont le montant total s'élève à 143 540 €. Sa répartition entre une trentaine d'associations a fait l'objet d'une grande vigilance. Les sollicitations ont été examinées à l'aune des projets associatifs et les subventions accordées pour les investissements à venir et non pour le fonctionnement des associations. Ces dernières contribuent à la vie sociale de la commune, en proposant des activités très variées à la population. La municipalité souhaite continuer à les accompagner, dans un cadre plus rigoureux. ■

LI NATURE

Un refuge LPO à La Grainetière



La commune de La Flotte, accompagnée par Ré Nature Environnement, souhaite obtenir un agrément « Refuge LPO » pour le site de la Grainetière. En plus des presque quatre hectares d'espaces appartenant à la Ville de Reims, la mairie a sollicité les cinq propriétaires des terrains les jouxtant. Sous réserve de leur acceptation, le refuge LPO s'étendrait ainsi sur six hectares.

La création d'un « Refuge LPO » fait suite à un diagnostic écologique du site puis à la production d'un cahier des charges, présentant les mesures de gestion, d'aménagement de l'espace et de sensibilisation du public. Une telle démarche de valorisation et d'amélioration du patrimoine naturel représente aussi un levier de mobilisation des habitants autour de la protection de la nature de proximité. En effet, une fois qu'elle aura dressé le diagnostic écologique du site, la LPO mènera avec la commune de La Flotte une réflexion sur les aménagements souhaitables visant à la fois à protéger la biodiversité et à favoriser l'usage du site par le public.

A cet égard, la LPO propose à la commune de l'accompagner pour la mise en place des mesures de gestion retenues et pour la sensibilisation des habitants et des scolaires par un dispositif de mobilisation citoyenne. Portant sur cinq années, la convention représente un budget proche de 10 000 €.

Une réflexion est également en cours pour la mise en place d'un autre Refuge LPO, au Clos Biret. ■

LI ÉCONOMIE

Une zone ostréicole dynamique

Comme elle s'y était engagée, la mairie va faire poser aux deux entrées de la zone ostréicole un panneau d'information présentant un plan de situation des établissements : l'un à l'entrée côté La Flotte et l'autre à l'entrée côté St Martin.

La commune soutient, via une subvention, l'Association des producteurs d'huîtres de l'île de Ré, dont le siège se trouve à La Flotte, et qui a pour objectif d'obtenir l'IGP (Indication géographique protégée).

De nouveaux ostréiculteurs s'installent : l'établissement Lévêque a été repris par Yann Pouneau qui souhaite expédier une partie de sa production. Le bâtiment de Dominique Zély est en cours de réhabilitation. Repris par son gendre Vincent Haye, il est nécessaire pour une conformité sanitaire, de créer une prise d'eau à la mer. Celle-ci doit couper la route, la piste cyclable et l'enrochement.

Son permis de construire a été validé par la Commission Départementale Nature Paysages et Sites et accepté suite à une enquête publique avec avis favorable. La Loi littoral et le site classé imposent cette procédure.

La commune a racheté au Département la parcelle Rapin sur laquelle un nouvel ostréiculteur devrait s'installer.

La Flotte est ainsi la première commune ostréicole de l'île de Ré, avec 13 établissements installés ou en cours d'installation. Un terrain reste vacant. ■

LI IRRIGATION

Quid des nouvelles normes ?

Le changement climatique impose une modification des pratiques agricoles.

A la Flotte, depuis plusieurs années, la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) est apparue comme une solution alternative.

Elle préserve les ressources en eau et pérennise l'agriculture par l'irrigation des cultures. Elle n'est par ailleurs pas soumise aux restrictions.

La nouvelle réglementation, applicable au 1^{er} Janvier 2023, fait basculer l'ancienne catégorie A, dont la Flotte se prévalait, en catégorie B.

Ce classement permet le maintien d'une irrigation par aspersion pour les cultures souterraines (pommes de terre par exemple) et en goutte à goutte pour les cultures aériennes.

La municipalité a mandaté le bureau d'études Eau Méga, afin d'anticiper de potentielles futures évolutions dans cette réglementation et les contraintes qui en découleraient. ■

LI ENVIRONNEMENT

Le verger communal inauguré en juin



L'entreprise Robin a œuvré pour que ce premier verger communal situé à La Croix Michaud, au coin de la rue du Peux Bodin et de la rue des Bois, puisse produire des fruits de qualité dès cette année (pour certains fruitiers). Aux 35 arbres fruitiers plantés (abricotiers, amandiers, cerisiers, pommiers, etc), seront associés les prénoms des petits Flottais nés depuis 2020, dont les parents ont répondu favorablement à l'opération "Une naissance, un arbre".

Les enfants concernés et leur famille seront mis à l'honneur lors de cette inauguration, prévue en juin. Ce moment festif, ouvert à tous, sera placé sous le signe de la convivialité et de la simplicité. ■

SOCIAL

L'insertion professionnelle privilégiée



Maxence et Rémy, en service civique, entourés du Maire Jean-Paul Héraudeau et du directeur du centre de loisirs, Théo Cheminade.

La commune a intégré tous les dispositifs de l'insertion professionnelle au cœur de sa politique de Ressources Humaines, assumant à plein sa responsabilité sociétale.

Ainsi, deux jeunes de 18 et 20 ans ont-ils rejoint l'Accueil de Loisirs (ALSH) de La Flotte dans le cadre du service civique, tandis que deux jeunes étudiantes en apprentissage, l'une en ressources humaines, l'autre en urbanisme, alternent entre travail en mairie et formation.

L'ADEF (Association développement emploi formation) met à disposition régulièrement des demandeurs d'emploi auprès de la commune. Depuis le 1^{er} septembre 2021, ce sont 20 collaborateurs qui ont ainsi pu travailler à hauteur de 6700 heures (96 collaborateurs depuis 2007) et 7 personnes ont été stagiaires par ce biais (dont 5 ces deux dernières années). Nombre des personnels mis à disposition ont signé un CDD avec la Commune. Ainsi, actuellement 4 mises à disposition sont en cours et 4 personnels issus de l'ADEF sont en CDD dont 2 sont destinés à être stagiaires dans le courant de l'année 2023.

La mairie fait également travailler sous convention deux associations d'insertion professionnelle : La Verdinière, association rétaise, assure notamment des travaux de débroussaillage, tandis que AI17, association départementale, assure l'entretien des espaces verts, du sentier littoral et des rues de la commune. ■

AMÉNAGEMENT ET VOIRIE

Les travaux en cours et à venir

Aménagement paysager

➤ à l'école de voile et petite placette de la rue Charles Biret.

Travaux en régie

De nombreux travaux de peinture de façades réalisés en interne :

➤ Ecole de voile et salle de la base nautique.

➤ Puit municipal (et automatisation de ce dernier).

➤ Espace Bel Air.

➤ Club de tennis (amélioration des sanitaires) et du terrain de pétanque

➤ Mur d'enceinte du cimetière.

➤ Des travaux prévus dans les logements municipaux du Marché et Rue Grand Maison.

Travaux de maçonnerie

➤ Remplacement des pierres abîmées des piliers des portails d'entrée du cimetière et de la mairie.

➤ Aménagement d'un espace de stockage pour les annexes stockées actuellement à même le sol du parking de la Clavette.

Autres travaux

➤ Remplacement des bornes d'irrigation, toutes équipées dorénavant de vannes d'arrêt

➤ Changement de l'une des trois pompes de relevage du poste du port, devant La Barbette (60 000 €)

➤ Entretien des voiles béton dans le parking souterrain du Clos Biret (réparation des fuites suite à Xynthia) : 76.000€ ■

SANTÉ

Attention au moustique tigre !

Le moustique *Aedes albopictus* (communément appelé «moustique tigre») est un moustique originaire d'Asie. Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. En métropole, ce moustique s'est développé rapidement depuis 2004 et est désormais implanté dans 67 départements, dont la Charente-Maritime.

Aidez à limiter sa prolifération en veillant à :

- Débroussailler, tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres ;
- Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- Réduire les sources d'humidité (en limitant l'arrosage) ;
- Entretien son jardin.
- Eliminer les endroits où l'eau peut stagner (à l'extérieur : gouttières, regards... et à l'intérieur : coupelles, vases...)



© ANSES

CARNET

Du 24 janvier 2023 au 10 mars 2023

NAISSANCES

Pablo HENRIQUEZ GUIAS.....	24 janvier
Alba SCHLEIFER	20 février
Haïlye BRIZARD POIRIER	28 février
Milo POTIER LE VEN	3 mars
Robin HAYE	10 mars

DÉGÈS

Pierre NAU.....	4 janvier
Françoise LESCALMEL née CHAUVEAU.....	16 janvier
Pierre BULTEL	26 janvier
Thierry RAVINET	22 février
Eric RICHAUD	22 février
Max REGUIN.....	4 mars

Lettre d'information du Maire de La Flotte

Directeur de la Publication : Jean Paul Héraudeau - Rédaction : Mairie - Maquette & mise en page : Valérie Le Louer - Impression : Imprimerie Rochelaise - Dépôt légal : n° ISSN 2802-9410 - Edition : 3200 exemplaires - Distribution en boîtes à lettres

Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.



10-31-1240